

**COMMISSION GÉNÉRALE DES PÊCHES POUR LA
MÉDITERRANÉE****SESSION EXTRAORDINAIRE****Saint Julien (Malte), 19-23 juillet 2004****PRÉVISIONS DU BUDGET TOTAL DE LA CGPM POUR 2005 ET
RÉPARTITION DES DÉPENSES****INTRODUCTION**

1. Le présent document a été établi à partir du programme à court et moyen termes pêche et aquaculture de la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM). Il devrait donc être lu en parallèle avec le document GFCM:ES/2004/inf.4. Il vise à identifier les incidences du programme de travail à court terme pour 2005 en vue de fournir des éléments permettant d'estimer le montant total des ressources, ci-après dénommé budget global de la CGPM, nécessaires pour assurer le fonctionnement de la Commission, sur la base d'un certain nombre d'hypothèses et d'attentes, sous réserve de leur examen par la Commission. Le document met également en évidence les critères de répartition des ressources entre les deux principaux éléments du budget global, qui se compose de contributions du budget ordinaire de la FAO (contribution de la FAO à la CGPM) et de contributions des Membres (par l'intermédiaire du budget autonome).
2. Pour estimer le montant d'un budget global approprié et répartir les dépenses entre ses deux principaux éléments, il faut procéder à une identification initiale des activités de base qui doivent être assurées à titre prioritaire. D'autres activités *ad hoc* pourraient par la suite être complétées par des ressources extrabudgétaires ou remises à une date ultérieure. Étant donné ce qui précède, il est à noter que l'objectif du présent document ne consiste pas à établir un coût pour chaque activité et dépense engagées pour l'exécution du programme de travail et le fonctionnement du Secrétariat de la GCPM, mais plutôt à décrire les principaux éléments du budget global et ensuite à proposer des critères pour l'identification de l'ampleur et de la ventilation du budget autonome.
3. Les dispositions pertinentes de l'Accord portant création de la CGPM et du Règlement intérieur de celle-ci ainsi que celles du projet de règlement financier (voir document GFCM:ES/2004/4), ont été prises en considération lors de la préparation du présent document.

HYPOTHÈSES ET ATTENTES

4. L'estimation des diverses dépenses générales engagées pour le fonctionnement de la Commission découle des sources suivantes:

- i) Programme de travail du Comité scientifique consultatif (CSC) pour 2004, adopté par la Commission à sa vingt-huitième session, tenue à Tanger (Maroc), en octobre 2003;
- ii) Programme de travail pour 2004-2006 présenté par le Comité de l'aquaculture à sa quatrième session, tenue à Alexandrie (Égypte) en juin 2004;
- iii) Dépenses engagées par la FAO à l'appui de la CGPM en 2004;
- iv) Coûts administratifs et de secrétariat.

5. L'établissement des coûts de ces activités et des dépenses administratives connexes est donc extrapolé pour permettre d'obtenir des prévisions pour l'année 2005.

6. Bien que des apports substantiels soient fournis et que des dépenses soient prises en charge par les projets régionaux de la FAO pour l'appui direct des activités de la Commission¹, ces montants ne sont pas pris en considération puisqu'ils constituent des ressources extrabudgétaires dans le contexte de l'Accord portant création de la CGPM et de son Règlement financier. De même, d'autres contributions extrabudgétaires telles que les dépenses prises en charge par un membre pour l'accueil d'une réunion donnée ou des contributions versées par les institutions partenaires des réseaux du Comité de l'aquaculture n'ont pas été prises en compte.

7. Pour le programme à moyen terme, les hypothèses suivantes sont retenues:

1. les ressources financières et humaines nécessaires pour aider la CGPM à atteindre ses objectifs en matière de gestion des pêches et de développement de l'aquaculture devraient être au moins à la mesure de ses activités de base. La Commission devrait à tout le moins être à même:
 - i) d'analyser, de suivre la situation des pêcheries partagées, y compris la dimension économique et sociale de leur exploitation et de s'accorder sur ladite situation;
 - ii) d'établir et de répartir l'effort de pêche annuel durable des pêcheries partagées;
 - iii) d'élaborer et de modifier des mesures de gestion qui amèneront les membres à réguler individuellement et/ou collectivement les pratiques, l'effort et capacité de pêche, de façon durable;
 - iv) d'établir des procédures conjointes et des protocoles pour le suivi et le contrôle;
 - v) d'assurer la mise en application de ces mêmes règles;
 - vi) d'assurer une implantation plus solide des activités des réseaux du Comité de l'aquaculture, afin de garantir le développement de pratiques aquacoles durables.

¹ En supposant qu'un chiffre prudent de 30 pour cent du budget annuel des projets régionaux de la FAO soit directement consacré à l'appui des activités de la Commission, en particulier du CSC, ces contributions extrabudgétaires pourraient être estimées à quelque 500 000 dollars EU en 2004.

2. le règlement intérieur² et/ou les pratiques fonctionnelles de création récente, en particulier celles qui ont des incidences budgétaires directes, seront progressivement remaniés pour tenir compte de décisions précédentes ou nouvelles de la Commission ou de propositions récentes³ adressées à celle-ci, permettant ainsi un fonctionnement plus efficace;
3. l'identification de normes communes et la formulation d'avis pour une gestion efficace des pêches vont encore alourdir la charge de travail du CSC;
4. les approches sous-régionales de la gestion des pêches seront renforcées par la suite par une institutionnalisation progressive des rôles des projets régionaux pertinents de la FAO (CopeMed; AdriaMed, EastMed, MedsudMed) et par le renforcement de la coopération avec d'autres projets régionaux⁴, les organes de pêche et organes d'environnement pour la Méditerranée et la mer Noire;
5. le rôle de principal facilitateur du Secrétariat pour la mise en oeuvre de la politique et des activités de la CGPM sera consolidé par l'allocation de ressources humaines suffisantes, de façon à faire en sorte que l'ensemble des organes subsidiaires de la Commission bénéficie d'un appui adéquat, en particulier par la prise en charge en temps voulu des divers aspects logistiques des réunions (plus de 20 réunions en 2004)⁵, y compris la coordination des activités scientifiques et techniques entre les sessions, ainsi que la consolidation et le traitement des données et informations nécessaires;
6. les membres appuieront de façon efficace les travaux des scientifiques et administrateurs nationaux et prendront à leur charge les coûts des apports nationaux associés au programme de travail de la Commission;
7. la préparation de normes et directives pour favoriser une aquaculture responsable dans la région sera soulignée à moyen terme, par le renforcement des réseaux du Comité de l'aquaculture;
8. on s'efforcera d'associer le secteur aux activités de la Commission.

NATURE DES DÉPENSES BUDGÉTAIRES ENGAGÉES PAR LE SECRÉTARIAT ET LE PROGRAMME DE TRAVAIL

8. On trouvera ci-après un résumé des principales dépenses liées à la mise en oeuvre du programme de travail de la CGPM. Les coûts sont essentiellement liés aux traitements, réunions, documentation, voyages et dépenses de réunion, de traitement, de stockage et d'analyse des données et de l'information.

- *Les traitements* comprennent la rémunération versée à un petit nombre de fonctionnaires du Secrétariat et de la CGPM et à des fonctionnaires de la FAO qui assurent l'appui technique partiel des activités de la Commission. Ces traitements doivent être imputés au budget global de la CGPM. En revanche, les émoluments intermittents, pour un nombre assez important de délégués avant et pendant les sessions de la CGPM et d'un très grand groupe de scientifiques nationaux, d'experts et d'administrateurs prenant part aux activités

² Voir document GFCM:ES/2004/7.

³ Par exemple, l'interprétation en deux langues pour les sessions du CSC et du Comité de l'aquaculture, ou les avis émis par l'intermédiaire de l'évaluation indépendante des réalisations du CSC (1999-2003) concernant les méthodes de travail améliorées pour la formulation d'avis multidisciplinaires en matière de gestion des pêches, et notamment la mise en place de la réunion de coordination des Sous-Comités comme Bureau exécutif du CSC (voir GFCM:ES/2004/inf.7).

⁴ Tels que MEDITS ou les projets régionaux du Fonds pour l'environnement mondial dans la mer Noire ("Lutte contre l'eutrophisation, et les substances dangereuses et mesures connexes pour régénérer l'écosystème de la mer Noire") et en Méditerranée (projet à venir sur "la détermination des actions prioritaires pour l'élaboration approfondie et la mise en oeuvre du Programme stratégique d'action pour la mer Méditerranée").

⁵ Voir Annexe 4.

intersessions des organes subsidiaires de la Commission ne sont pas imputables au budget global de la CGPM.

➤ *Coûts des bureaux et locaux de la CGPM.*

Ces coûts comprennent les dépenses liées à l'utilisation et à l'entretien des bureaux du Secrétariat de la CGPM, notamment l'achat et l'entretien du matériel. Ces coûts doivent être pris en compte dans le contexte du siège de la Commission (document GFCM:ES/2004/5) car ils correspondent aux conditions envisagées pour l'accueil éventuel du Secrétariat.

➤ *Coûts des réunions*

Les coûts des réunions comprennent les coûts de location des salles de réunion, la préparation des documents (c'est-à-dire la rédaction, l'édition, la traduction, l'impression et la distribution), les services de liaison et de secrétariat et en particulier pendant les sessions statutaires, l'interprétation simultanée en quatre langues.

➤ *Coûts des voyages*

Les coûts des voyages englobent ceux des déplacements officiels effectués par les fonctionnaires du secrétariat de la CGPM et les fonctionnaires de la FAO assurant l'appui technique. Les voyages de certains consultants et experts, ainsi que des présidents du Bureau de la CGPM, du CSC et du Comité de l'aquaculture lorsqu'ils accomplissent des tâches pour la Commission (voir Article X (2 et 5) de l'Accord portant création de la CGPM) devraient être ajoutés à ce type de frais. Ces déplacements comprendraient les activités de terrain et la présence aux réunions.

➤ *Coûts de l'établissement, du traitement, du stockage et de l'analyse d'informations et de données et coûts liés à la maintenance du site web de la CGPM.*

La maintenance de bases de données statistiques est extrêmement importante pour les travaux de la Commission. Le budget global finance le stockage, la réunion, l'analyse et la distribution d'informations sur l'exploitation des pêcheries transfrontalières et sur certains aspects du développement de l'aquaculture durable. La coordination est assurée avec des correspondants pour les données dans la Méditerranée, afin d'assurer la communication constante de données et d'éliminer les erreurs. Un élément du budget concerne la maintenance de systèmes de communication des données STATLANT 37 et la réunion des données recueillies dans la base de données sur les captures de la CGPM et sa diffusion par l'intermédiaire du logiciel FISHSTAT ainsi que de la base de données sur l'aquaculture de la CGPM, dont la maintenance est assurée par le Département des pêches de la FAO. Le deuxième élément est l'établissement des bases statistiques pour la gestion des pêches fondée sur le contrôle direct de l'effort, essentiellement assuré par MedFisis. Le troisième élément est la base de donnée SIPAM coordonnée par le Centre régional en Tunisie.

Les coûts de l'établissement et du traitement d'autres données sur les pêches de capture et l'aquaculture sont absorbés par les Membres et sont donc exclus du budget global.

Le site Web de la CGPM (www.faogfcm.org) décrit les activités de la Commission et des organes subsidiaires de celle-ci. Il contient des informations, relatives notamment au Secrétariat et aux réseaux, le calendrier des réunions et des activités programmées, ainsi que des liens vers des projets régionaux importants et d'autres entités pertinentes s'occupant de la gestion des pêches en Méditerranée. Des bases de données publiques et des versions électroniques des documents de la CGPM sont actuellement mises en place pour être téléchargées à partir du site Web de la CGPM. Il est proposé que l'amélioration et la mise à jour du site soient garanties comme il convient.

La CGPM souhaitera peut-être aussi envisager de devenir partenaire de l'initiative du système intégré d'information sur les pêches coordonné par la FAO FIRMS⁶/FIGIS⁷ avec la FAO et d'autres organes régionaux de gestion des pêches. Ce programme de coopération regroupe la plupart des organes régionaux des pêches et vise à améliorer la communication de données sur la situation et les tendances des pêches grâce à la mise en place d'un système Web d'information qui fournit des renseignements sur l'état des stocks, le régime de gestion et les aspects technologiques, et repose sur une large base de référence. La participation de la Commission à ce système intégré peut contribuer efficacement à réduire l'effort que doit déployer le Secrétariat pour étoffer et tenir à jour son site Web, tout en fournissant une interface commune avec le public.

➤ *Coûts des rapports des réunions statutaires et des publications scientifiques et techniques.*

Les rapports techniques et les publications scientifiques sont essentiellement destinés aux gestionnaires, chercheurs, représentants du secteur et autres parties prenantes de la région. Les rapports des sessions statutaires sont établis et distribués en anglais et en français. Depuis 1996, la limitation des ressources a compromis la publication des rapports des organes subsidiaires des Comités de la CGPM et des consultations techniques connexes. Il est proposé qu'à l'avenir, les rapports des Sous-Comités du CSC et des réseaux du Comité de l'aquaculture soient publiés dans la langue originale uniquement, et accompagnés autant que possible de résumés dans les deux langues. Des résumés de ces documents techniques seront présentés dans les ASFA, ce qui permettra une large distribution auprès de la communauté scientifique. Le Secrétariat est également appelé à assurer la publication et la distribution de documents scientifiques et techniques pertinents présentés aux groupes de travail et aux ateliers, ainsi que certains rapports de consultants qui sont généralement des monographies. Il est prévu que ces documents soient publiés de façon systématique dans la série "Études et Revues" de la CGPM, ainsi que l'a demandé la Commission⁸. La liste de ces publications prévue pour 2004 est jointe en Annexe 1 (B) à toutes fins utiles.

➤ *Coûts de la liaison et de la coopération avec d'autres organes*

Les coûts liés au renforcement de la coopération avec d'autres organisations compétentes (comme l'a demandé la Commission à diverses reprises⁹) devraient également être pris en compte. Il s'agit notamment d'une liaison plus étroite avec les organes régionaux de gestion des pêches, les organisations intergouvernementales et programmes régionaux consacrés à l'environnement, les organisations internationales et régionales non gouvernementales ainsi que les associations régionales de pêcheurs et d'aquaculteurs¹⁰. Sont également compris les coûts des voyages pour la participation à certaines des réunions de ces instances qui intéressent directement la CGPM.

En bref, la liste précitée indique que le budget global de la CGPM comprend un montant fixe qui couvre les dépenses de base de personnel et relatives aux locaux, de production et d'analyse des statistiques des pêches, de préparation et de traitement des documents et de tenue des sessions statutaires (à savoir la session plénière annuelle et les sessions du CSC ainsi que la session biennale du Comité de l'aquaculture) de la Commission. Le Secrétariat estime que le budget devrait également comporter un coût variable composé

⁶ Système de surveillance des ressources halieutiques.

⁷ Système mondial d'information sur les pêches.

⁸ Voir paragraphe 71 du rapport de la vingt-huitième session. Il s'agit également d'encourager les scientifiques qui apportent leur contribution à produire et publier dans le contexte de la CGPM, ce qui permettra à leurs travaux d'être reconnus et cités dans la littérature scientifique.

⁹ Voir par exemple le paragraphe 69 du rapport de la vingt-huitième session.

¹⁰ Par exemple MEDISAMAK (Association des pêcheurs méditerranéens) ou EAS (Société européenne d'aquaculture).

essentiellement de dépenses liées à des réunions *ad hoc*, notamment celles des Sous-Comités du CSC et des Groupes de travail CGPM/CICTA, des groupes de travail des réseaux du Comité de l'aquaculture, des ateliers thématiques et cours de formation qui peuvent être organisés sur autorisation de la Commission. Étant donné que les activités *ad hoc* sont essentielles pour la coordination des activités entre les sessions et la préparation des organes statutaires, la CGPM doit disposer d'un budget global stable régulier qui dépasse largement ses coûts fixes même s'il est prévu qu'à court/moyen terme, les projets régionaux de la FAO continueront à contribuer considérablement à la prise en charge de ces coûts variables.

RESSOURCES NÉCESSAIRES POUR LE BUDGET GLOBAL DE LA CGPM EN 2005

9. La moyenne des ressources annuelles qui devraient être nécessaires pour mettre en œuvre le programme de travail de la CGPM, d'après les prévisions contenues dans le présent document, repose essentiellement sur une estimation des dépenses pour 2004 (Annexe 1). Comme au cours des cinquante dernières années, la plupart des dépenses de 2004 ont été couvertes par des crédits du Programme ordinaire de la FAO servant à financer les dépenses de secrétariat, le soutien des activités de la CGPM et les frais de réunion. Ces fonds ont été complétés par des ressources extrabudgétaires fournies à titre volontaire par certains membres à l'appui des réunions et indirectement pour des projets régionaux de la FAO.

10. Compte tenu de ce qui précède, les estimations pour 2004 ont été rectifiées pour tenir compte des prévisions raisonnables pour 2005 figurant à l'Annexe 2. Elles tentent de prendre en considération les hypothèses énoncées au début du document, notamment le fait que:

- i) la plupart des activités seront maintenues et éventuellement élargies (à titre indicatif, l'Annexe 4 contient un résumé des travaux de la réunion de la CGPM tenue en 2004);
- ii) le secrétariat sera doté d'effectifs suffisants pour soutenir et coordonner le programme de travail de la CGPM;
- iii) aucune activité de fond nouvelle ne sera entreprise en 2005 et aucun nouveau groupe de travail ne sera constitué, en dépit de quelques incertitudes exposées ci-après.

11. De nouvelles bases de données doivent être conçues, notamment pour entreposer des statistiques sur les unités opérationnelles et pour établir le registre des navires de la CGPM et, éventuellement, une banque de données environnementales dans le cadre de l'approche de la gestion des pêches par l'écosystème. En 2005, il a été proposé d'imputer les dépenses correspondantes aux projets régionaux de la FAO MedFisis et MedsudMed, en attendant de nouvelles directives de la Commission. Un rapport sur le partenariat officiel avec les systèmes FIRMS/FIGIS11 sera présenté à la Commission à sa vingt-neuvième session. Les dépenses relatives à ce partenariat sont couvertes par la contribution de la FAO.

12. Il serait réaliste de garantir également des crédits budgétaires pour financer les réseaux d'aquaculture, notamment le centre régional SIPAM et pour soutenir les organes subsidiaires du Comité scientifique consultatif. Il est donc proposé que le budget global de la CGPM couvre également une partie des dépenses de fonctionnement de base engagées pour les réunions des quatre sous-comités du CSC et celles des quatre réseaux sur l'aquaculture. Cette contribution pourrait être versée sous forme d'une petite somme forfaitaire pour chacun de ces organismes subsidiaires.

¹¹ Système de surveillance des ressources halieutiques/Système mondial d'information sur les pêches (FAO). Programme coopératif associant la plupart des organismes régionaux des pêches, y compris la CGPM et visant à améliorer l'établissement des rapports sur la situation et les tendances des pêches en établissant un système d'information informatisé fournissant des renseignements sur l'état des stocks, le système de gestion et les aspects technologiques, associé à une vaste base de références.

13. Un autre domaine d'incertitude concerne le volume de travail qui pourrait être nécessaire pour suivre les activités relatives à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (la pêche illicite). En application des recommandations formulées durant l'atelier de la CGPM sur la pêche illicite tenu en juin 2004, il est envisagé, à titre provisoire, d'établir un Groupe de travail pour 2005. Les autres activités qui pourraient être envisagées à court terme concernent le rôle éventuel de la CGPM dans la création de zones de pêche protégées (ZPP), la programmation du Groupe de travail CGPM/CICTA sur les grands poissons pélagiques, l'élargissement du mandat du Groupe de travail de la CGPM/CICTA sur l'élevage du thon et la justification du maintien du Groupe de travail de la CECPI/CGPM sur l'exploitation de l'esturgeon. Ces activités ne sont pas prises en compte dans le budget de 2005, pas plus que la contribution de certains membres qui pourraient avoir la générosité de proposer d'accueillir et/ou de co-financer les sessions ordinaires, les réunions ad hoc ou toute autre activité, ou de prendre en charge les dépenses qu'entraîneraient éventuellement un déménagement du secrétariat dans un nouveau siège de la CGPM (voir document GFCM:ES/2004/6).

14. Compte tenu du volume de travail croissant du Comité scientifique consultatif depuis sa création en 1999 (voir document GFCM:ES/2004/inf.7), des propositions formulées par la session extraordinaire de la CGPM, tenue en 1999 (document GFCM:ES/2004/inf.5), ainsi que des recommandations soumises par le Comité de l'aquaculture à sa quatrième session (document GFCM:ES/2004/inf.9), il est proposé que les effectifs renforcés du secrétariat de la CGPM comprennent: un secrétaire exécutif assisté de trois administrateurs et deux commis. Comme cela est indiqué dans le document GFCM:ES/2004/5, le mandat révisé du secrétaire met notamment l'accent sur la coordination des politiques et des activités de la CGPM et le renforcement des contacts à un niveau hiérarchique élevé avec les fonctionnaires des gouvernements, les institutions des pêches et les organisations intergouvernementales concernées. Le personnel du cadre organique comprendra un secrétaire adjoint, conseiller en aménagement des pêches, un spécialiste de l'aquaculture et un biologiste/statisticien des pêches. Toutefois, il est proposé de ne pas pourvoir ce dernier poste avant 2006, car le fonctionnaire chargé du projet MedFisis de la FAO est en mesure de répondre actuellement aux besoins de ce poste.

15. Compte tenu du programme de travail à moyen terme (document GFCM:ES/2004/inf.4), le secrétariat estime qu'il est urgent et indispensable de procéder à un accroissement du budget global de la CGPM. Le travail qui incombe à la Commission, en particulier dans les domaines qui sont directement liés à la gestion des pêches, montre bien qu'il est nécessaire de renforcer la masse critique des réalisations et d'intensifier le rythme acquis ces dernières années, afin de résoudre plusieurs questions complexes.

16. Un budget global indicatif pour 2005 est présenté en détail à l'Annexe 2. À titre de comparaison, l'Annexe 1 contient une estimation modérée des dépenses de fonctionnement de la Commission, de l'ordre de 710 000 dollars EU en 2004. Les projections pour 2005, qui incluent un budget conséquent pour soutenir les activités du Comité de l'aquaculture, s'élèvent environ à 1 130 000 dollars EU. Ce budget semble raisonnable par rapport à ceux des autres grands organismes régionaux de gestion des pêches. Si l'on considère en outre que le secteur des pêches et de l'aquaculture en Méditerranée génère des milliards de dollars de production annuelle et crée de nombreux emplois en mer et à terre, on ne manquera pas d'arguments en faveur de l'affectation des ressources budgétaires nécessaires à la CGPM.

RESSOURCES NÉCESSAIRES POUR LE BUDGET AUTONOME DE LA CGPM EN 2005

17. Sur la base des estimations du budget global de la CGPM, la Commission devrait passer à l'étape suivante qui consiste à répartir les composantes budgétaires par type de dépenses entre le Programme ordinaire de la FAO et le budget autonome.

18. Le budget autonome ne doit pas être envisagé comme moyen de transférer les charges financières de la CGPM de la FAO à ses Membres, mais il doit plutôt être conçu comme un mécanisme permettant de sauvegarder et d'élargir les programmes de la CGPM et d'en renforcer les activités. La Commission notera que la mise en place d'un budget autonome n'empêche nullement les membres et/ou la FAO de financer des activités supplémentaires par des contributions spéciales en espèces ou en nature, comme c'est le cas à présent. Les propositions du secrétariat concernant l'allocation budgétaire ci-dessus reposent sur son interprétation des questions qui ont été examinées par la Commission à ses sessions antérieures et sur des entretiens récents avec certains membres. La répartition indicative du budget figurant à l'Annexe 2 a donc été établie pour aider les membres à évaluer et examiner le niveau probable du futur budget autonome.

19. Il convient de rappeler également que cette allocation budgétaire est en partie inscrite dans les statuts. Par exemple, le paragraphe 3 de l'Article XI de l'Accord prévoit que les dépenses de la Commission sont financées par son budget autonome, à l'exception de celles qui sont liées au personnel et aux installations éventuellement mises à disposition par la FAO. Les dépenses à la charge de l'Organisation sont déterminées et financées dans les limites du budget biennal établi par le Directeur général et approuvé par la Conférence de la FAO, conformément au Règlement général et au Règlement financier de l'Organisation. Le paragraphe 2 de l'Article X de l'Accord concernant les dépenses de secrétariat stipule en outre que "le coût des publications et communications, ainsi que les frais encourus par le Président et les Vice-Présidents de la Commission à l'occasion des tâches qu'ils accomplissent pour la Commission entre deux sessions, sont fixés et pris en charge par le budget de la Commission".

20. Compte tenu des dispositions ci-dessus, l'Annexe 2 du présent document met à jour le tableau reproduit à l'Annexe G du rapport de la session extraordinaire de la CGPM de 1999 (voir document GFCM:ES/2004/inf.5), en suivant la présentation utilisée pour le rapport du budget de la FAO.

21. La proposition indiquant la manière dont le budget autonome pourrait être structuré en 2005 devrait découler directement du programme de travail de la Commission, surtout en ce qui concerne la nécessité d'assurer les dépenses de base nécessaires pour une meilleure efficacité. À cet égard, la dotation de la Commission en personnel permanent qui puisse consacrer tous ses efforts au programme de travail prioritaire de la CGPM est considérée comme un aspect essentiel.

22. Il est donc proposé que le poste de secrétaire continue à être financé, pour l'instant, par la FAO. Plusieurs membres ont exprimé leur satisfaction pour le soutien apporté par le Département des pêches et le Bureau juridique de la FAO. Cette dernière devrait donc continuer à soutenir activement les activités techniques et scientifiques des organes subsidiaires et à dispenser une formation au personnel des pêches de la région, comme contribution en nature à l'appui du programme de la CGPM. Toutefois, ce soutien sera diminué progressivement dans les domaines où le nouveau secrétariat pourra assumer entièrement l'exécution du programme. L'Organisation offrira également les locaux et les installations connexes, jusqu'à ce qu'une décision soit prise concernant le siège de la Commission. En revanche, il est proposé que les deux postes du cadre organique et les deux postes des services généraux qui doivent être créés, soient financés par des crédits du budget autonome.

23. En ce qui concerne les réunions, il est proposé qu'en 2005, la FAO couvre les dépenses des séances plénières de la Commission, tandis que l'organisation des sessions du Comité scientifique consultatif sera financée par le budget autonome. Une somme forfaitaire modique pourrait être réservée en outre aux réunions des Sous-Comités du Comité scientifique consultatif et à celles des réseaux du Comité de l'aquaculture, afin de renforcer l'appui apporté. De même, un montant déterminé pourrait être affecté au soutien du Centre régional SIPAM.

24. Le coût des voyages officiels, des publications et des communications (y compris la mise à jour du site Web et des bases de données de la CGPM) défini à l'Article X (paragraphe 2 et 5) de l'Accord portant création de la CGPM), serait également imputé au budget autonome.

25. L'estimation de la part indicative du budget autonome, en 2005, est de l'ordre de 757 000 dollars EU, auxquels s'ajoutent les frais généraux. Par comparaison, un montant hypothétique de 750 000 dollars EU a été utilisé ces dernières années pour déterminer la part respective de chaque membre dans le barème de contributions. Une note explicative détaillée sur le budget autonome figure en outre à l'Annexe 3.

26. Pour finir, le secrétariat établit actuellement le fonds spécial et le compte bancaire correspondant pour le budget autonome de la CGPM. Les membres recevront des informations détaillées en temps voulu.

MESURES PROPOSÉES À LA COMMISSION

27. La Commission est invitée à examiner le programme de travail succinct et les ressources annuelles nécessaires pour établir un budget global approprié pour la CGPM en 2005 et à indiquer les priorités du programme de travail de la CGPM et les dépenses connexes à court terme.

28. La Commission est également invitée à examiner les propositions concernant la part du budget global de la CGPM qui devrait être financée par le budget autonome en 2005 et à prendre les décisions qui s'imposent.

ANNEXE 1: ESTIMATION INDICATIVE DES DÉPENSES DE LA CGPM EN 2004

COMPOSANTES	Contribution de la FAO	Contribution des membres	Total
A. SECRÉTARIAT			
Secrétaire (P5) – <i>plein temps</i>	165 000		165 000
Secrétaire/dactylographe (G-4) – <i>temps partiel</i>	20 000		20 000
Consultant/Expert ¹²	32 000		32 000
Matériel PC, fax, imprimantes	5 000		5 000
Dépenses d'exploitation	10 000		10 000
TOTAL PARTIEL	232 000	0	232 000
B. SOUTIEN TECHNIQUE DE LA FAO AU SECRÉTARIAT SECRETARIAT¹³			
Contribution des divisions techniques du Département des pêches aux activités de la CGPM			
FIPL (2,5 p/m) + voyage (x3) CGPM-ES, CAQ, CSC - Organes subsidiaires	38 200		38 200
FIPP (2 p/m) + voyage (x2) Groupe de travail SCESS	26 600		26 600
FIRM (2 p/m) + voyage (x2) Groupe de travail/SCSA, SCSA, SCMEE; Groupe de travail sur les grands poissons pélagiques	26 600		26 600
FIRI (3 p/m) + voyage (x4) CAQ; SIPAM; Groupe de travail sur l'élevage du thon	35 700		35 700
FIDI (3 p/m) + voyage (x2) SCIS, CAQ + site Web et mise à jour des bases de données	32 100		32 100
LEGA (1 p/m) + voyage (x2)	13 100		13 100
FI Superviseur principal CGPM (1p/m)	9 500		9 500
TOTAL PARTIEL	181 800	0	181 800
C. RÉUNIONS			
C.1 Réunions ordinaires			
Vingt-neuvième session de la CGPM			
Interprétation (y compris voyage et indemnité journalière de subsistance)	37 000		37 000
Documentation (traduction et impression) ¹⁴	20 000		20 000
Autres	1 000		1 000
Session extraordinaire de la CGPM		65 200	65 200
Interprétation (y compris voyage et indemnité journalière de subsistance) ¹⁵		44 200	44 200
Documentation (traduction et impression)		20 000	20 000
Autres		1 000	1 000
Septième session du Comité consultatif scientifique		58 000	58 000
Interprétation	37 000		37 000
Documentation (traduction et impression)	20 000		20 000
Autres	1 000		1 000

¹² Respectivement pour: l'évaluation du Comité de l'aquaculture; l'Atelier sur la pêche illicite; l'étude juridique comparative et les directives concernant le thon rouge.

¹³ Comprend: les émoluments du personnel (sur la base d'une moyenne personne/mois (p/m) au coût équivalent à un poste P4, soit 9 500 dollars EU par mois). Les déplacements pour les réunions des organes subsidiaires et statutaires de la CGPM sont calculés sur la base de la moyenne des frais de voyage et de l'indemnité journalière de subsistance de 1 800 dollars EU.

¹⁴ Y compris le rapport de la session.

¹⁵ Cinq jours.

COMPOSANTES	Contribution de la FAO	Contribution des membres	Total
Quatrième session du Comité de l'aquaculture	21 000		21 000
Interprétation ¹⁶			
Documentation (traduction et impression)	20 000		20 000
Autres	1 000		1 000
TOTAL PARTIEL	137 000	65 200	202 200
C.2. Réunions des organes subsidiaires sur les pêches de capture¹⁷			
x4 CSC - Sous-Comités			
SCESS Groupe de travail sur les indicateurs			
SCSA Groupe de travail sur les pélagiques			
SCSA Groupe de travail sur les démersaux			
SCSA Groupe de travail sur les points de référence			
CGPM/CICTA Groupe de travail sur les grands poissons pélagiques			
CGPM Groupe de travail sur la pêche illicite ¹⁸		25 000	25 000
TOTAL PARTIEL	0	25 000	25 000
C.3. Réunions des organes subsidiaires sur l'aquaculture¹⁹			
CGPM/CICTA Groupe de travail sur l'élevage du thon ²⁰			
Consultation d'experts sur l'évaluation des réalisations du CAQ	10 000		
TECAM - Séminaire sur les systèmes de recyclage et leur application à l'aquaculture	2 000		
SELAM Cours de perfectionnement sur la commercialisation des produits de la mer	2 000		
SELAM Séminaire de perfectionnement sur la mariculture au large des côtes	2 000		
SELAM Atelier sur la traçabilité des produits de l'aquaculture	2 000		
TECAM - Cours de perfectionnement sur les maladies du poisson: diagnostic et lutte en aquaculture marine en Méditerranée	2 000		
TOTAL PARTIEL	20 000		20 000

¹⁶ Interprétation fournie par l'Égypte – coût non communiqué

¹⁷ Financées par les pays hôtes: données non communiquées. Voir liste des réunions à l'Annexe 4.

¹⁸ Financé par le Japon.

¹⁹ Financé par le CIHEAM, FAO (et les autres parties) comme l'indique la lettre d'entente mise à jour chaque année d'après laquelle la contribution de la FAO s'élevait en moyenne à 25 000 dollars EU en 2003 et 2004. Voir liste des réunions à l'Annexe 4.

²⁰ Sera financé par l'Italie – Coût non communiqué.

COMPOSANTES	Contribution de la FAO	Contribution des membres	Total
D. PUBLICATIONS SCIENTIFIQUES²¹			
Étude spéciale sur les 55 années de la CGPM	5 000		5 000
Manuel sur les enquêtes par sondage, SRS No. 73	2 000		2 000
Effets sur l'écosystème de la pêche en Méditerranée, SRS No 74 (avec PNUE/SAP/BIO)	2 000		2 000
Étude comparative du cadre réglementaire des pêches SRS No 75 (avec CopeMed. AdriaMed et FishCode),	2 000		2 000
Répertoire indexé des publications de la CGPM (1952-2004), SRS No 76 (avec AdriaMed & CopeMed)	4 000		4 000
Examen des points de références biologiques – Sélection de documents. SRS No 77	2 000		2 000
Examen des aspects macro-économiques des pêches en Méditerranée, SRS No 78	3 000		3 000
Rapport de l'Atelier sur la pêche illicite (avec FishCode)	2 500		2 500
Mise en application du PAI sur la pêche illicite en Méditerranée (avec FishCode), SRS No 79	2 000		2 000
Rapport de synthèse sur le Groupe de travail CGPM/CICTA sur l'élevage du thon	3 500		3 500
TOTAL PARTIEL	28 000	0	28 000
E. Autres activités			
SIPAM Centre régional (Tunisie)		20 000	20 000
TOTAL PARTIEL		20 000	20 000
TOTAL	598 800	110 200	709 000

²¹ Non compris les rapports des réunions des organes statutaires. Non compris la mise en forme et la publication des rapports des Sous-Comités du CSC (2000-2004) qui constituent des données non officielles (une vingtaine de documents). Comprend donc essentiellement les documents techniques et scientifiques publiés dans la série "Studies and Review Series" (SRS) de la CGPM.

ANNEXE 2: ESTIMATIONS DU BUDGET AUTONOME POUR 2005

COMPOSANTES	Contribution de la FAO	Budget autonome	Total
A. SECRETARIAT			
Secrétaire (D1/P5)	165 000		165 000
Secrétaire adjoint/Conseiller (gestion des pêches) (P5/P4)		140 000	140 000
Expert (aquaculture) (P4/P3)		114 000	114 000
Statisticien/spécialiste en programmation informatique (P4/P3) ²²			
Secrétaire/dactylographe (G5/G4)		42 000	42 000
Commis d'administration et des finances (G4)		40 000	40 000
Consultants, Experts ²³		30 000	30 000
Matériel (ordinateurs, télécopieurs, imprimantes, etc.)		25 000	25 000
Dépenses d'exploitation	5 000	10 000	15 000
Voyages		30 000	30 000
TOTAL PARTIEL	170 000	431 000	601 000
B. SOUTIEN TECHNIQUE DE LA FAO AU SECRETARIAT			
FIPL (1p/m) + voyage (x2) CSC	13 100		13 100
FIPP (1,5 p/m) + voyage (x2) SCSES; CSC	17 850		17 850
FIRM (2p/m)+ voyage (x3) Groupes de travail, SCES, SCMEE, CSA	24 400		24 400
FIRI (1,5 p/m) + voyage (x3) Réseaux du Comité de l'aquaculture	19 650		19 650
FIDI (1,5 p/m) + voyage (x2) SCS; CSC	14 500		14 500
FI Superviseur principal CGPM (0,5 p/m)	4 750		4 750
TOTAL PARTIEL	94 250	0	94 250
C. RÉUNIONS			
C.1 Réunions statutaires			
Trentième session de la CGPM	58 000		58 000
Interprétation (y compris voyages et indemnités journalières de substance)	37 000		
Documentation (traduction et impression)	20 000		
Autres	1 000		
Huitième session du Comité scientifique consultatif		58 000	58 000
Interprétation		37 000	
Documentation (traduction et impression)		20 000	
Autres		1 000	
TOTAL PARTIEL	58 000	58 000	116 000
C.2. Réunions des organes subsidiaires sur les pêches de capture			
x4 Sous-Comités du CSC (SCSES, SCS; SCES; SCMEE)		20 000	20 000
SCSES Groupe de travail sur les indicateurs			0
SCES Groupe de travail sur les pélagiques			0
SCES Groupe de travail sur les espèces démersales			0
CSC/SCSI Groupe de travail sur les unités opérationnelles		5 000	5 000
SCSI Atelier sur les efforts de pêche		5 000	5 000
SCES Groupe de travail sur la sélectivité			0
CGPM Groupe de travail sur la pêche illicite, non déclarée et non réglementée		5 000	5 000
TOTAL PARTIEL ORGANES SUBSIDIAIRES PÊCHES DE CAPTURE		35 000	35 000

²² Non compris les voyage de service et les coûts s'y rapportant actuellement à la charge du projet régional MedFisis FAO/CE.

²³ Prévision se fondant sur trois missions de consultants (comme en 2004), ainsi que sur l'indemnité journalière de subsistance et les frais de voyage des présidents de la CGPM et du CSC en vue de la réunion (coûts unitaires moyens, voyage et indemnité (4 jours): 1 800 dollars EU).

COMPOSANTES	Contribution de la FAO	Budget autonome	Total
C.3. Réunion des organes subsidiaires sur l'aquaculture²⁴			
Réunion annuelle du SIPAM		5 000	5 000
Atelier sur les indicateurs pour l'aquaculture durable ²⁵			0
Réunion d'experts chargée de relancer le Réseau sur l'environnement et l'aquaculture en Méditerranée		15 000	15 000
Atelier sur la gestion des lagunes côtières et les pêches artisanales ²⁶			0
Groupe de travail ad hoc du SIPAM sur les statistiques de production		15 000	15 000
Réunion de coordination TECAM/SELAM		5 000	5 000
Réunion conjointe SELAM/SIPAM sur l'analyse de marché du bar commun et du denté		10 000	10 000
Cours de perfectionnement du TECAM sur l'utilisation des systèmes d'information géographique dans les pêches et en aquaculture		10 000	10 000
Cours de perfectionnement du TECAM sur la 'conception et la gestion des écloséries de mollusques		10 000	10 000
Cours de perfectionnement du TECAM sur les 'méthodologies d'évaluation de l'impact environnemental des exploitations aquacoles		10 000	10 000
Séminaire du SELAM sur la traçabilité des produits aquatiques		10 000	10 000
TOTAL PARTIEL		90 000	90 000
D. PUBLICATIONS SCIENTIFIQUES²⁷			
Extrapolation à partir des coûts de 2004		28 000	28 000
TOTAL PARTIEL		28 000	28 000
E. Autres activités			
SIPAM ²⁸		67 000	67 000
Chargé d'information (SIPAM)		30 000	30 000
Entretien et mise à jour du site web de la CGPM	4 750	15 000	19 750
Logo et brochure de la CGPM		2 500	2 500
TOTAL PARTIEL	4 750	114 500	119 250
TOTAL	327 000	756 500	1 083 500
F. Frais de soutien de la FAO (6 pour cent du total)	0	45 390	45 390
GRAND TOTAL	327 000	801 890	1 128 890

²⁴ Activities as recommended by the 4th session of CAQ (GFCM:ES/2004/inf. 9; Annex E) and based on the availability of technical resources and combined funding of CIHEAM-IAMZ and the GFCM autonomous budget as well as on the potential interest of other partners/donors (e.g. EAS, EU, national institutions). These proposed activities may require adaptation and/or possibly include other activities also identified by the TECAM/SELAM Networks Coordination Meeting.

²⁵ Workshop to be financed by Italy and France.

²⁶ Workshop to be financed by Italy.

²⁷ Reports of statutory meetings excluded. Not including editing and publication of the report of SAC Sub-committees (2000-2004), currently available only as grey literature (about 20 documents). Therefore cover mostly technical and scientific documents to be published in the GFCM "Studies and Review Series" (SRS).

²⁸ Activities recommended by the 4th session of CAQ. These include i) Regular maintenance of the SIPAM portal and databases (with SIPAM Regional Center); ii) Interaction with other information systems and updating of selected SIPAM web pages; iii) Development of National Aquaculture Sector Overviews (NASO) for all the SIPAM member countries; iv) Simplification of the SIPAM databases structure to facilitate data collection and entry; v) Updating of the SIPAM pathology database through the downloading of the TECAM Diagnostic Centres directory; vi) Technical assistance and training to selected member countries to install and to organise their national network; vii) Support to SIPAM Regional Centre.

ANNEXE 3: NOTE DE SYNTHÈSE EXPLICATIVE RELATIVE AUX ESTIMATIONS DU BUDGET AUTONOME POUR 2005

L'Annexe 2 présente, à titre indicatif, une estimation du budget autonome²⁹ de la CGPM pour 2005. Des précisions supplémentaires sont fournies ci-dessous, conformément au paragraphe 5 de l'article III du projet de Règlement financier et aux pratiques comptables de la FAO. Il est possible de répartir les types de dépenses prévues en deux rubriques: i) les dépenses administratives qui, fondamentalement, correspondent aux activités de base de la Commission et ii) les dépenses destinées aux activités spéciales et auxiliaires.

Les **dépenses administratives** concernent le coût du personnel, les achats de matériel, les dépenses de fonctionnement et les frais divers (les dépenses courantes). Cette rubrique englobe également les coûts des réunions statutaires, à savoir l'interprétation, l'édition, la traduction et l'impression des rapports. On y retrouve par ailleurs les publications techniques et scientifiques, les voyages effectués par des personnes qui ne font pas partie du personnel et les honoraires des consultants.

Les *coûts de personnel* se rapportent à un poste de la classe P5/P4, un P4/P3, un G5/G4 et un G4 et sont calculés à partir des barèmes des Nations Unies en vigueur en 2004, en partant de l'hypothèse que le personnel est affecté à Rome (Italie). Pour ces calculs, il a en outre été considéré que chaque membre du personnel avait charge de famille. En conséquence, ces coûts intègrent le salaire des fonctionnaires et d'autres frais, entre autres les contributions à la caisse des pensions, l'indemnité de poste, l'assurance médicale et les coûts relatifs au voyage de prise de fonctions des fonctionnaires et de leur famille. Lorsqu'un poste est indiqué avec deux classes possibles (par exemple, P5/P4), les calculs se fondent sur une moyenne.

Les *coûts hors personnel* sont constitués des honoraires des consultants et des experts, de même que de ceux des interprètes.

Le budget ne prévoit une *interprétation en quatre langues pour les réunions statutaires* que pour le Comité scientifique consultatif (dans la mesure où le Comité de l'aquaculture ne se réunira qu'en 2006). Ces réunions nécessiteront 9 interprètes pendant quatre jours. Il serait possible de réduire considérablement les coûts d'interprétation si la Commission souhaite ne faire appel à ce service qu'en français et en anglais lors des prochaines sessions de ses comités.

Les *frais de voyages* comprennent les voyages de service des fonctionnaires et les déplacements effectués par les personnes extérieures au personnel. Cette dernière catégorie englobe les billets d'avion et les indemnités de subsistance pour les interprètes, les consultants et les experts³⁰, ainsi que pour les présidents de la Commission générale des pêches pour la Méditerranée et du Comité scientifique consultatif (à l'exclusion des vice-présidents). Les voyages de service visent à assurer des activités de terrain et à garantir la participation du personnel du Secrétariat à certaines réunions. Le montant de l'indemnité journalière de subsistance et des billets d'avion sont calculés selon les barèmes des Nations Unies et une somme de 2000 dollars EU a, en moyenne, été prévue pour chaque déplacement d'une durée moyenne de cinq jours ouvrables. Outre les voyages destinés à assurer une participation aux réunions de la Commission, de ses comités et de leurs organes subsidiaires, le budget pour 2005 prévoit également les voyages indiqués ci-dessous, ainsi qu'une réserve d'urgence destinée aux déplacements qui ne sont pas spécifiquement prévus:

²⁹ Il convient de rappeler que les dépenses devant être couvertes par le budget ordinaire de la FAO ne relèvent pas du budget autonome, ce qui exclut dès lors les dépenses destinées aux locaux, aux salles de réunion, aux communications (accès à l'Internet, téléphone, télécopie et courrier ordinaire), de même que les frais découlant de l'appui et de la supervision du personnel d'encadrement en matière d'approbation technique des documents, des réunions internes et de la promotion des activités de la CGPM. Il en va de même pour le coût du salaire du Secrétaire, l'organisation de la session plénière de la Commission et les dépenses effectuées par l'intermédiaire travers de fonds spéciaux, comme les projets régionaux de la FAO.

³⁰ Les crédits pour les consultants serviront à prendre en charge le coût des experts indépendants invités à participer aux activités techniques, recrutés dans le cadre du programme universitaire de la FAO ou appelés à transmettre des compétences spécifiques que le personnel du Secrétariat pourrait ne pas maîtriser. Le budget pour 2004 prévoit trois mois/personne.

- o participation aux réunions de la CICTA, du PNUE/RAC/SPA, de l'UICN et d'ACCOBAMS (un fonctionnaire, trois semaines);
- o participation du personnel du Secrétariat à certaines réunions des projets régionaux de la FAO et extérieurs à l'Organisation tenus en dehors de Rome (trois fonctionnaires, quatre semaines);
- o mission du Secrétaire dans les pays de la mer Noire afin d'y discuter d'une coopération avec la CGPM et d'une adhésion à celle-ci (une mission d'une semaine);
- o participation aux réunions de la Communauté européenne (deux missions, une semaine).

Les *dépenses de bureau* prévoient l'achat de matériel neuf (25 000 dollars EU consacrés principalement à l'acquisition d'ordinateurs portables et d'imprimantes pour le personnel du Secrétariat), le remplacement du matériel, les biens consommables et les frais de fonctionnement (15 000 dollars EU).

La FAO facture les *frais de soutien*, qui représentent six pour cent du budget autonome de la Commission, conformément aux décisions du Comité financier et aux dispositions du Règlement financier de la CGPM. Il convient de remarquer que ce pourcentage pourrait être légèrement revu à la baisse si la Commission confirme la création d'un poste de commis d'administration et des finances.

Les dépenses destinées aux activités spéciales et auxiliaires englobent les coûts liés aux activités, en particulier les réunions des organes subsidiaires du Comité scientifique consultatif et du Comité de l'aquaculture, les communications en général et les attributions de crédits spécifiques.

Les propositions suivantes sont avancées en ce qui concerne les *réunions des organes subsidiaires* des comités:

- allouer une somme forfaitaire (couvrant également les coûts de publication) de 5000 dollars EU pour chacun des sous-comités du Comité scientifique consultatif et des groupes de travail s'y rapportant. Des sommes semblables sont en outre prévues pour l'appui à l'organisation du Groupe de travail spécial CSC/SCIS sur les unités opérationnelles, l'atelier SCIS sur la normalisation des efforts de pêche et le Groupe de travail de la CGPM sur la pêche illicite, non déclarée et non réglementée. Le Groupe de travail CGPM/CICTA sur les grands pélagiques n'est pas pris en considération, dans la mesure où il ne devrait pas se réunir en 2005. Aucune disposition n'a été prise à l'appui du Groupe de travail CECPI/CGPM sur la gestion des stocks d'esturgeon.
- allouer, en 2005, 5000 dollars EU à la réunion annuelle du SIPAM, 15 000 dollars EU pour la réunion d'experts chargée de relancer le Réseau sur l'environnement et l'aquaculture en Méditerranée et le même montant pour le Groupe de travail spécial SIPAM/SELAM sur les statistiques de production, ainsi que 40 000 dollars EU destinés à assumer les coûts des trois cours de perfectionnement du SECAM et du séminaire du SELAM sur la traçabilité, conformément aux recommandations du Comité de l'aquaculture à sa quatrième session. Le budget ne reprend pas les études de faisabilité concernant l'élaboration de projets régionaux de développement prévus par le Comité de l'aquaculture.

Le poste budgétaire se rapportant aux *communications* comprend l'édition et l'impression de publications techniques et scientifiques (principalement dans la série "Études et analyses" de la CGPM). Un montant de 28 000 dollars EU est alloué et s'appuie sur l'hypothèse selon laquelle le Secrétariat publiera autant de documents qu'en 2004. Ce poste reprend en outre l'entretien et la mise à niveau du site web de la CGPM, de même que l'achèvement du logo et de la brochure de la Commission (17 500 dollars EU).

Le budget prévoit de surcroît une somme totale de 67 000 dollars EU à l'appui des activités du centre régional du SIPAM (bases de données, formation des réseaux nationaux, etc.), ce qui répond aux propositions du Comité de l'aquaculture à sa quatrième session.

On notera que les principaux éléments du budget autonomes devraient être les suivants: salaires (33 pour cent) et appui aux activités du Comité de l'aquaculture (23 pour cent); viennent ensuite la session du CSC (7,25 pour cent), les frais de soutien (6 pour cent), les communications (5,7 pour cent) et les coûts des consultants et des voyages du Bureau (4,75 pour cent).

**ANNEXE 4: RÉUNIONS DE LA CGPM INSCRITES AU PROGRAMME DE TRAVAIL
POUR 2004³¹**

Réunions	Lieu/Date	Financement	Remarques/Thème
Vingt-neuvième session de la CGPM	Rome (Italie) 13-16 octobre 2004	FAO	Plénière
Session extraordinaire de la CGPM	Saint-Julien (Malte) 19-23 juillet 2004	CE/Malte	Définition du mode opératoire de la CGPM dans le cadre d'un budget autonome
Septième session du Comité scientifique consultatif	Rome (Italie) 13-16 septembre 2004	FAO	Session annuel/Examen des activités des sous-comités et des groupes de travail spéciaux
Groupe de travail SCSES sur les indicateurs socio-économiques	Barcelone (Espagne) 15-17 mars 2004	Espagne/FAO CopeMed	Identification des points de référence socio-économiques pour certaines unités opérationnelles
Atelier SCES sur les points de référence biologiques	Rome (Italie) 20-21 avril 2004	Espagne/FAO CopeMed	Identification des points de référence biologiques pour les stocks partagés
Groupe de travail SCES sur les espèces démersales	Malaga (Espagne) 6-7 mai 2004	Espagne/FAO CopeMed	Évaluations dans les sous-régions géographiques n'ayant pas été traitées dans les évaluations des stocks de 2002-2003
Groupe de travail SCES sur les espèces de petits pélagiques	Malaga (Espagne) 6-7 mai 2004	Espagne/FAO CopeMed	Évaluations dans les sous-régions géographiques n'ayant pas été traitées en 2002-2003. Vue d'ensemble des pêches à l'aide de filets dérivants et de filets maillants de surface
Réunion du Sous-comité de l'évaluation des stocks du CSC	Malaga (Espagne) 10-12 mai 2004	Espagne/FAO CopeMed	Analyse des méthodes d'évaluation des stocks pour les pêches multispécifiques
Réunion du Sous-Comité des sciences économiques et sociales du CSC	Malaga (Espagne) 10-12 mai 2004	Espagne/FAO CopeMed	Évaluation économique des conseils sur les ressources dans certaines sous-régions géographiques à l'aide d'un modèle bio-économique
Réunion du Sous-Comité sur l'information et les statistiques du CSC	Malaga (Espagne) 10-12 mai 2004	Espagne/FAO CopeMed	Examen des résultats préliminaires des études pilotes de CopeMed et AdriaMed sur l'examen par les unités opérationnelles de l'avancement de MedFisis
Réunion du Sous-Comité des milieux et des écosystèmes marins du CSC	Malaga (Espagne) 10-12 mai 2004	Espagne/FAO CopeMed	Recensement des habitats sensible
Groupe de travail conjoint CGPM/CICTA sur les grands pélagiques	Malaga (Espagne) 13-14 mai 2004	Espagne/CICTA	Mise à jour du statut du germon, des petits thonidés et des espèces apparentées
Groupe de coordination des sous-comités	Malaga (Espagne) 13 mai 2004	-	Réunion du Bureau du CSC; consolidation des conseils en gestion
Atelier sur la pêche illicite, non déclarée et non réglementée en Méditerranée	Rome (Italie) 23 et 26 juin 2004	Japon/FAO FishCode	Préparation du plan à moyen terme visant à traiter la pêche illicite, non déclarée et non réglementée en mettant l'accent, à court terme, sur les listes noires/blanches
Troisième groupe de travail ad hoc conjoint CGPM/CICTA sur l'élevage du thon	À déterminer (Italie) (mi-septembre) 2004	Italie	Achèvement des directives relatives au thon rouge

³¹ Après la vingt-huitième session (octobre 2003) et la vingt-neuvième session (octobre 2004).

Réunions	Lieu/Date	Financement	Remarques/Thème
Quatrième session du Comité de l'aquaculture	Alexandrie (Égypte) 7-9 juin 2004	FAO/Égypte	Session biennale - Examen des activités des réseaux
Consultation d'experts sur l'évaluation des réalisations du Comité de l'aquaculture	Rome (Italie) 29-30 mars 2004	FAO	Examen du projet de rapport du consultant indépendant sur l'évaluation du Comité de l'aquaculture
Séminaire du TECAM <i>"Systèmes de recyclage et applications en aquaculture"</i>	Montpellier (France) 12-16 janvier 2004	CIHEAM/FAO/ IFREMER	Examen des fondements des systèmes de recyclage et comparaison des systèmes, de leur fonctionnement et de leurs applications
Séminaire de perfectionnement du TECAM <i>:"Mariculture en haute mer"</i>	Saragosse (Espagne) 17-22 mai 2004	CIHEAM/Espagne	Fixation de critères relatifs au site approprié; évaluation de la production, du fonctionnement et des aspects économiques des systèmes existants
Cours de perfectionnement du SELAM: "Commercialisation des produits de la mer"	Saragosse (Espagne) 16-20 février 2004	CIHEAM/FAO	Examen des facteurs critiques qui façonnent les marchés des produits de la mer, y compris les produits aquacoles
Cours de perfectionnement du TECAM: <i>"Diagnostic et maîtrise des maladies des poissons en aquaculture marine"</i>	Saint-Jacques-de-Compostelle (Espagne) 13-24 septembre 2004	CIHEAM/Institut hôte	Examen de la gestion sanitaire des exploitations aquacoles et mise à jour des méthodes de préventions et de maîtrise des maladies
Consultation sur les interactions pêches de capture/aquaculture	Rome (Italie) 5-7 décembre 2003	AdriaMed	Identification d'indicateurs concernant l'interaction entre les pêches de capture et l'aquaculture